



COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 17 février 2010

La société IMS a pris acte des assignations délivrées à son encontre par la société Jacquet Metals en vue d'interdire la cession de la société Stappert, sauf à obtenir l'autorisation préalable de l'Assemblée générale des actionnaires.

- Contrairement aux affirmations de Jacquet Metals, la société souligne qu'à aucun moment, le président du Conseil de Surveillance ne s'est exprimé sur les modalités et conditions de la réalisation de cette éventuelle cession.
- En outre, IMS tient à préciser à propos de la mise en jeu de la clause de remboursement anticipé de ses financements en cas de changement de contrôle, qu'elle n'est pas informée d'une quelconque prise de position de ses banques à ce sujet, à l'inverse des allégations de Jacquet Metals.
- Enfin, IMS rappelle que le renforcement de ses fonds propres a été inscrit à l'ordre du jour de plusieurs réunions du Conseil de Surveillance depuis juin 2009 et qu'aucun consensus n'a pu être dégagé au regard des conditions déraisonnables posées par le concert Jacquet.



IMS est un leader européen de la distribution d'aciers spéciaux destinés aux marchés de l'anti-abrasion, des inox et de la mécanique. Fort de près de 2 000 salariés dans 17 pays d'Europe, IMS a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 1,4 milliard d'euros.

Coté sur Euronext Paris - compartiment B de NYSE Euronext, membre des indices SBF 250 et Small 90
ISIN : FR0000033904 - Reuters : ITMT.PA - Bloomberg : IMS FP

www.ims-group.com

IMS
Philippe Brun / Anne-Sophie Guyot
Tél. : +33 1 41 92 04 23
contact@ims-group.com

Euro RSCG – Relations presse
Benjamin Perret / Tél. : +33 1 58 47 95 39
My-Lan Poulain / Tél. : +33 1 58 47 96 36
benjamin.perret@eurorscg.fr
Mylan.Poulain@eurorscg.fr

NewCap. – Relations Investisseurs
Axelle Vuillermet / Emmanuel Huynh
Tél. : +33 1 44 71 94 94
ims@newcap.fr